



# Congrès des aires protégées d'Afrique

## appel à l'action de Kigali pour les peuples et la nature

**23 juillet 2022**

Plus de 2400 participants de 53 pays africains et de 27 autres pays ont participé au premier Congrès de l'IUCN sur les aires protégées et conservées en Afrique (APAC) à Kigali, Rwanda, du 18 au 23 juillet 2022. Il a été organisé conjointement par le Gouvernement rwandais, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et la Fondation africaine de la faune (FAE). Le Congrès a attiré des participants de tout le continent africain et au-delà, représentant des gouvernements, des organismes régionaux africains, des ONG, des experts et des organisations nationales et internationales, des communautés locales, des peuples autochtones, des jeunes, des universitaires, des magistrats, des partenaires de développement et le secteur privé. C'était un congrès organisé par les Africains et pour l'Afrique - célébrant et reconnaissant les compétences et l'engagement de l'Afrique pour la conservation, l'utilisation durable de la nature et le bien-être humain. Sous le thème « Pour les peuples et la nature », le Congrès a identifié des actions prioritaires pour renforcer les aires protégées et conservées d'Afrique d'une manière juste, équitable et juste et qui approfondira la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Les participants au Congrès se sont engagés à agir d'urgence pour faire face aux crises de la biodiversité, du changement climatique et de la santé, et à leurs relations avec le développement et le bien-être humains, donnant un résultat positif pour la nature.

Nous, participants au premier Congrès de l'IUCN sur les aires protégées et conservées en Afrique, appelons à :

- L'identification, la reconnaissance et l'habilitation de tous les gardiens de la nature en Afrique à montrer la voie pour la conservation de la riche biodiversité de l'Afrique grâce à des aires protégées et conservées (APC) qui sont justes et équitables, et qui permettraient d'atteindre des objectifs ambitieux pour conserver les terres et les eaux du continent dans des systèmes efficaces et connectés. En particulier, nous appelons à soutenir les peuples autochtones d'Afrique, les communautés locales, les femmes et les jeunes, en travaillant en partenariat avec les gouvernements, la société civile et les acteurs privés, pour soutenir la sagesse, les traditions, les connaissances scientifiques et traditionnelles et les approches coutumières qui permettront une conservation efficace et la résilience à long terme de la nature, de la culture, des moyens de subsistance et du bien-être humain.
- Reconnaissance des injustices passées et actuelles subies lorsque les droits, les rôles, les responsabilités et les attentes des peuples autochtones et des communautés locales n'ont pas été respectés dans la poursuite des objectifs de conservation, et que ces injustices doivent cesser maintenant et à l'avenir. Nous appelons à un mécanisme pour entendre leurs voix, comprendre les options pour résoudre leurs griefs et parvenir à un accord sur des remèdes qui rétabliront la confiance, et pour que la relation entre la conservation et les gens soit restaurée et respectée, afin que la conservation de la nature en Afrique place les gens au centre.



Accroître les investissements publics et privés dans la conservation de la nature et les zones protégées et conservées, parallèlement à leur valeur et à la circulation des services écosystémiques dans les paysages de production et les paysages marins au sens large, afin de soutenir les moyens de subsistance et le bien-être de l'homme. En particulier, orienter le financement au moyen de mécanismes qui sont justes, équitables et efficaces et qui fournissent un appui direct aux Peuples autochtones et communautés locales, femmes, jeunes et organisations non gouvernementales pour s'attaquer aux priorités de conservation et aux résultats sociaux.

- Une approche plus intégrée pour aborder le lien entre le climat, la biodiversité, la santé et les conflits, qui implique toutes les parties prenantes concernées. En particulier, nous appelons à une collaboration, une coopération et un partenariat panafricains renforcés pour les systèmes de zones protégées et conservées sur tout le continent, impliquant toutes les autorités et organisations de gouvernance, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, avec son objectif de développement inclusif et durable et l'élan panafricain pour l'unité, l'autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective.

Nous avons en outre délibéré sur les questions qui se posent au continent africain dans trois domaines et six thèmes transversaux, des ateliers pré-congrès organisés par les PACL et les jeunes ainsi que des pavillons et de nombreuses manifestations parallèles. Nous avons distillé des actions critiques pour une gouvernance et une gestion efficaces des zones protégées et conservées dans les paysages et les paysages marins éclairés par le contexte de l'Afrique et d'une manière qui profite aux populations africaines.

### **Promouvoir une gouvernance inclusive et équitable**

En Afrique, les terres et les eaux sont régies par divers régimes fonciers qui comprennent la propriété étatique, coutumière et privée et diffèrent d'un pays à l'autre. De nombreuses zones gouvernées et gérées par les PACL et les partenaires privés contribuent à des réseaux de conservation efficaces et bien connectés, mais n'ont pas de reconnaissance juridique. Le Congrès a reconnu la nécessité de reconnaître, respecter, reconnaître et soutenir les droits et l'identité des autorités de gouvernance coutumières et des détenteurs de ressources, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, ainsi que les systèmes et les lois coutumières qu'ils utilisent pour soutenir les ressources, et pour promouvoir la légitimité, la transparence et la responsabilité dans la prise de décisions, et le partage juste et équitable des coûts et des avantages des APC. Nous demandons :

- Assurer la participation équitable, efficace, générationnelle et soucieuse de l'égalité des sexes de tous les détenteurs de droits et parties prenantes, y compris les PACL et les jeunes, à la prise de décisions relatives à la biodiversité, à tous les niveaux, y compris l'accès à la justice et à l'information, le respect et la promotion de leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources et la jouissance équitable des avantages découlant de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques et génétiques.
- Meilleure compréhension des relations de pouvoir entre les parties prenantes, pour aider à limiter la capture de l'élite, l'injustice et la corruption et pour faire en sorte que les marginalisés, les femmes et les jeunes soient véritablement inclus dans la prise de décisions.
- Promotion d'une utilisation véritablement durable des ressources naturelles et investissement dans la mise en place d'une économie de la faune et de la flore sauvages appropriée, grâce à des approches fondées sur les droits et avec la participation des titulaires de droits et des parties prenantes, tout en mettant fin aux violations des droits de l'homme liées à l'application des lois.
- Renforcer le soutien et les ressources des rangers, y compris les rangers communautaires responsables devant les communautés de mener leur travail critique et diversifié de manière professionnelle, responsable et responsable, dans le respect des droits de l'homme. Nous exhortons



les gouvernements et les autres organisations à adopter le nouveau Code de conduite de la Fédération internationale des rangers présenté à l'APAC.

- Mécanismes de règlement des griefs fondés sur des normes claires, qui sont directement accessibles aux PAFL pour assurer un règlement rapide et approprié des conflits et des injustices.
- Stratégies de résolution des problèmes liés à la faune humaine et création d'un fonds spécial pour indemniser les communautés touchées par les conflits entre l'homme et la faune
- Meilleure compréhension et capacité de reconnaître et d'appuyer d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) sous diverses formes de gouvernance qui contribuent aux objectifs nationaux et mondiaux en matière de biodiversité.

### **Mettre les gens au centre d'une conservation efficace et équitable**

Les zones protégées et conservées en Afrique ont des avantages concurrentiels uniques pour lutter contre la pauvreté et bâtir des communautés résilientes. Ils contribuent à divers avantages, sont vitaux pour les moyens de subsistance et les cultures des peuples africains et sont essentiels pour atteindre les objectifs mondiaux et nationaux en matière de biodiversité et d'écosystèmes. Les aires protégées et conservées (APC) d'Afrique sont l'épine dorsale de l'infrastructure naturelle qui sous-tend les aspirations au développement du continent. Les 6 millions de km<sup>2</sup> des APC de l'Afrique assurent la sécurité alimentaire et hydrique, la lutte contre l'érosion et les inondations, la lutte contre les maladies, la régulation du climat, la séquestration du carbone et une foule d'autres services écosystémiques essentiels qui sous-tendent le bien-être et le bien-être de l'homme, mais sont rarement reconnus dans la comptabilité nationale. La participation de toutes les autorités de gouvernance, sous réserve de leur consentement préalable, libre et éclairé, est au coeur des efforts visant à améliorer l'efficacité. Pour offrir divers avantages et contrer les menaces qui pèsent sur les APC et leurs valeurs importantes, il faut les régir et les gérer efficacement. Nous demandons :

- Évaluation de l'efficacité des aires protégées et d'autres aires conservées, y compris leur gouvernance et leur gestion, comparées aux normes universelles telles que la norme de la Liste verte de l'IUCN et pour hiérarchiser les actions, le renforcement des capacités et le financement en fonction des résultats.
- Poursuite des efforts visant à identifier toutes les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques qui ne sont ni protégées ni conservées, à les intégrer dans les plans et programmes de conservation et à assurer la représentativité écologique, tout en veillant à ce que les objectifs proposés ne soient pas atteints au détriment des populations.
- Identification et reconnaissance de toutes les zones sous la garde des autorités de gouvernance qui répondent à la définition d'autres zones de conservation efficaces basées sur la zone (OECM), et de chercher à les inclure et à les soutenir dans les systèmes nationaux, après le consentement libre, préalable et éclairé de leurs gardiens.
- Universités, gouvernements, observatoires régionaux et instituts de recherche pour soutenir la collecte d'informations et de connaissances et promouvoir une plus grande collaboration entre la science formelle et

Connaissances des peuples autochtones et des collectivités locales pour renforcer les capacités et partager les expériences à l'échelle nationale et régionale, pour appliquer les pratiques exemplaires, et pour célébrer et récompenser le succès dans l'atteinte des résultats de conservation.



- Les gouvernements et les partenaires non étatiques devraient collaborer pour transformer les programmes d'enseignement à tous les niveaux afin que la conservation de la nature soit intégrée dans toutes les disciplines, y compris les sciences humaines, physiques, biologiques et sociales, la technologie et l'innovation.

### **Mobiliser la valeur économique des APC et le financement durable**

Les zones protégées et conservées d'Afrique contribuent de manière significative au développement économique aux niveaux local et national, en générant des services qui soutiennent les paysages de production et les paysages marins environnants, et en soutenant les moyens de subsistance des communautés locales par une utilisation et un emploi durables, en particulier par le tourisme. Néanmoins, de nombreuses AP disposent de ressources insuffisantes pour assurer une gestion efficace. La crise de la COVID-19 a entraîné une perte de recettes et exposé la vulnérabilité des APC aux chocs économiques et a mis davantage l'accent sur les défis sous-jacents en matière de financement et de ressources auxquels sont confrontées les zones protégées et conservées en Afrique et dans le monde.

Nous reconnaissons que les APC africains sont largement sous-financés en dépit de leur énorme valeur économique et que le financement public, l'aide internationale et les recettes ne répondent pas aux besoins, ce qui entrave leur efficacité et leur valeur. L'intégration des considérations de conservation de la biodiversité dans les secteurs de production de l'économie est essentielle pour réaliser le plein potentiel de la croissance de l'Afrique et l'autonomisation de sa population. Toutefois, ce n'est pas seulement le volume de financement qui importe, mais aussi la façon dont il est utilisé pour aborder les menaces et les faiblesses les plus importantes grâce à un accès juste et équitable à la prise de décisions par tous ceux qui participent à la gouvernance et à la gestion dans la détermination des priorités, y compris les détenteurs de droits et les intervenants. Nous demandons :

- Les gouvernements africains ont pris l'initiative d'intégrer les priorités environnementales dans la planification économique et financière afin de faire face aux crises de la biodiversité et du climat et de préserver la valeur économique des zones protégées et conservées dans le développement et l'expansion de l'économie de la faune sauvage.
- Des mesures urgentes pour remédier au sous-financement important des zones protégées et conservées d'Afrique, au moyen d'une gamme d'instruments, y compris un financement accru des gouvernements, des partenariats public-privé, des fonds d'affectation spéciale et des mécanismes de financement novateurs, tels que le commerce du carbone.
- Reconnaissance des avantages mondiaux des APC africains pour attirer un financement mondial accru qui complète les sources nationales, tout en maintenant une responsabilité et une prise en charge nationale et locale solides, et en veillant à ce que, bien que les garanties sociales et environnementales soient essentielles, cela ne devrait pas entraîner une préparation de projet prolongée ou des retards dans la fourniture de financement.
- Investissement par des subventions directes qui mettent l'accent sur les activités qui améliorent l'efficacité de la gouvernance et de la gestion et qui peuvent catalyser la participation directe des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes.
- Investissement accru grâce à des mécanismes de financement appropriés et diversifiés tels que ceux annoncés au Congrès, y compris le fonds d'affectation spéciale A-PACT, le programme NatureAfrica et la programmation en Afrique du Fonds pour l'environnement mondial.
- Politiques, approches de planification et outils permettant un financement à long terme à grande échelle, y compris au moyen d'instruments de financement mixte appuyant les mesures de conservation et la restauration des paysages.



- Mise en place d'un service consultatif technique panafricain sur le financement durable dans le cadre des efforts de financement paysager existants pour développer les capacités au niveau de l'APC et au niveau local qui peuvent débloquer des opportunités de financement.

### **Les APC comme solutions naturelles aux crises de la biodiversité et du changement climatique**

Il est largement admis que la double crise du changement climatique et de la perte de biodiversité, qui a des répercussions sur la santé et le bien-être humains, doit être traitée simultanément. En protégeant les écosystèmes et les habitats naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent, les APC agissent comme des solutions fondées sur la nature qui aident les gens à faire face aux impacts du changement climatique, des risques pour la santé et des catastrophes. Nous demandons :

Reconnaissant que les changements climatiques entraîneront des changements géographiques dans la répartition des espèces, des habitats et auront une incidence sur les moyens de subsistance et la migration des êtres humains, les réseaux africains de zones protégées devraient être réévalués et repensés pour protéger l'habitat naturel et améliorer la connectivité, améliorant ainsi la résilience de la biodiversité et des communautés. Les gouvernements devraient considérer les APC comme une première option pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets et comme des solutions fondées sur la nature pour résoudre les crises du climat et de la biodiversité par des mesures mutuellement bénéfiques. Cela devrait se refléter dans la mise en œuvre et la prochaine révision des contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Afrique.

- Restaurer les écosystèmes fragmentés et dégradés et éviter ou atténuer les effets des changements climatiques, des nouvelles infrastructures et des activités destructrices pour l'environnement, ce qui permettra de maintenir la connectivité écologique grâce à des réseaux de zones protégées et conservées, y compris les OECM et les zones transfrontières.
- Positionnement des APC en tant que secteur important dans le cadre de l'initiative « Une seule santé », amélioration de la dégradation des terres et contribution à la coopération et à la coordination sectorielles et institutionnelles pour la promotion, la détection et le traitement des maladies dans le domaine de la santé, et meilleure compréhension des voies menant à la santé et au bien-être humains et environnementaux.

### **Engagement de l'APAC à agir**

Reconnaissant le patrimoine riche et unique de la biodiversité de l'Afrique et la diversité de ses peuples, nous, participants au Congrès inaugural des aires protégées d'Afrique de l'UICN, nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- Communiquer largement nos recommandations et demander à tous les gouvernements et aux intervenants d'appuyer la mise en œuvre avec toute l'urgence nécessaire et de surveiller la mise en œuvre.
- Accueillir avec satisfaction les recommandations formulées par les représentants des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des jeunes, et leurs engagements en faveur de la mise en œuvre.
- Travailler avec les représentants des jeunes à APAC2022 maintenant et dans l'avenir pour créer, planifier, mettre en œuvre, gérer et partager les avantages de cette collaboration.
- Envoyer un message fort à la CdP 15 de la Convention sur la diversité biologique pour le Cadre mondial sur la biodiversité post-2020 concernant les recommandations et les engagements pris



lors de ce Congrès, et à la CdP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- Demander à la Commission de l'Union africaine de déclarer le 18 juillet de chaque année «Journée des aires africaines protégées et protégées» à célébrer et célébrer sur tout le continent.
- Charger les organisateurs et les partenaires organisateurs du premier Congrès de l'IUCN sur les aires protégées d'Afrique d'entreprendre la mise en place d'un Forum africain sur les aires protégées et protégées en tant qu'organe panafricain inclusif et consultatif pour les directeurs des aires protégées d'Afrique (APAD), les organismes gouvernementaux, les OSC, les jeunes, les PAAL, les ONG et le secteur privé afin de guider la mise en oeuvre et le suivi des engagements de l'APAC 2022 par le biais de réunions régionales plus petites et la convocation du deuxième APAC dans les 4 à 5 prochaines années.
- Maintenir l'énergie, l'esprit d'espoir et l'engagement de cette APAC inaugurale et la transmettre à travers notre travail dans nos pays et institutions respectifs.

Enfin, nous saluons la générosité et l'hospitalité du gouvernement et du peuple rwandais, et de tous, y compris les volontaires, qui ont contribué à l'organisation du Congrès inaugural de l'IUCN sur les aires africaines protégées et protégées, ainsi que des participants qui ont contribué au riche contenu et aux discussions.